

FICHE DE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

Année scolaire 2026/2027

Cette fiche de positionnement doit être renseignée par tous les admis au **CRPE 2026** de l'académie de la Guyane. Elle devra être envoyée, **sous format PDF**, à l'adresse suivante pes@ac-guyane.fr par retour, jusqu'au **15 juillet 2026 inclus** délai de rigueur.

NOM :			
Prénom :			
Téléphone portable :			
Adresse électronique :			
<i>NATURE DU CONCOURS PRESENTE 2026</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le CRPE public externe 2. Le CRPE public externe spécial LRC 3. Le CRPE public troisième concours 4. Le CRPE public second concours interne 5. Le CRPE public interne exceptionnel 		
FORMATION			
Formations suivies			
Année	Titre	Université	Discipline
DERNIERS DIPLÔMES OBTENUS			
TRANSMETTRE COPIE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU AVEC L'ENVOI DE LA FICHE			

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expériences d'enseignement <i>(en cas de réponse positive merci de renseigner les lignes ci-dessous)</i>			OUI	NON
Année scolaire	Niveau d'enseignement	Académie	Lieu d'exercice	
Autres expériences auprès d'élèves (AED, AVS, AESH ...) <i>(en cas de réponse positive merci de renseigner les lignes ci-dessous)</i>			OUI	NON
Année scolaire	Fonctions	Académie	Lieu d'exercice	

Formation 2025-2026

(Sélectionnez et précisez la situation envisagée)

	Je suis déjà titulaire d'un master MEEF 2 de l'université deen
	Je suis déjà titulaire d'un master autre que le master MEEF, le master de l'université de obtenu en
	Je suis en attente des résultats du jury de master MEEF 2025-2026 de l'université de :
	Je suis dispensé de l'obligation du master en raison de : <input type="checkbox"/> Mère de 3 enfants <input type="checkbox"/> Père de 3 enfants <input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau
	J'envisage de demander un report du bénéfice du concours en raison de : <input type="checkbox"/> Absence de master 2 <input type="checkbox"/> Autres - à préciser
	Autre situation :

AFFECTATION PROFESSIONNELLE

Merci de bien vouloir **renseigner les deux tableaux** (temps plein et alternance). Votre modalité de stage (temps plein ou alternance) sera examinée par l'administration en fonction de votre situation et des textes en vigueur.

1. Les stagiaires exerçant à temps plein.

Les stagiaires exerçant à temps plein seront affectés dans des écoles primaires. Ils bénéficieront de 3 semaines de formation. Afin de procéder, en cas d'admission définitive au concours, à votre affectation professionnelle **à temps plein**, nous vous remercions de classer les secteurs suivants, par ordre de préférence :

Secteurs avec postes d'enseignement	Ordre de préférence (de 1 à 4)
Secteur du Maroni (Maripasoula/Papaïchton/Gran Santi)	
Secteur de l'ouest (Mana/St Laurent/Apatou)	
Secteur de Kourou (Kourou/Macouria/Montsinery)	
Secteur de Cayenne(Cayenne/Matoury/Rémire/Roura)	

2. Les stagiaires en alternance.

Les stagiaires placés sous le régime de l'alternance seront affectés sur des postes à temps partiel à proximité des deux centres de formation de l'INSPE de la Guyane, sur le secteur de l'île de Cayenne ou sur celui de St Laurent du Maroni. Afin de procéder, en cas d'admission définitive au concours, à votre affectation professionnelle sous le régime de l'alternance, nous vous remercions de préciser vos vœux. Ils seront pris en compte avec votre rang de classement au concours pour vous attribuer un poste.

Soulignez impérativement votre secteur de préférence.	Secteur de St Laurent du Maroni		Secteur de l'île de Cayenne	
	classez de 1 à 4		classez de 1 à 7	
Classez les communes des deux secteurs en fonction de vos préférences, le n°1 constituant votre commune de préférence.	APATOU		CAYENNE	
	AWALA		KOUROU	
	MANA		MACOURIA	
	ST-LAURENT-DU-MARONI		MATOURY	
			MONT SINERRY	
			REMIRE	
			ROURA	

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les stagiaires souhaitant demander un report de stage doivent impérativement adresser un courrier argumenté à Monsieur le Recteur de l'académie de la Guyane, dans les délais les plus brefs.

En cas de situation de **handicap ou de maladie invalidante** vous concernant ou concernant votre conjoint ou l'un de vos enfants, merci de contacter, le plus tôt possible, le médecin du rectorat à l'adresse suivante :

secretariat.medical@ac-guyane.fr

Pour constituer ou compléter votre dossier administratif, vous pouvez contacter la division des personnels du premier degré du rectorat de la Guyane à l'adresse mail suivante :

gestionco.dpe1@ac-guyane.fr

Si vous souhaitez que votre situation familiale puisse, éventuellement, être prise en compte pour votre affectation, merci de la préciser ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature :